

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 26 octobre 2012

**Présents :** Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Sylvie BROUILLARD, Maryse LAUMONIER, Nathalie LEBRETON et Michelle NAPOLITANO et Mrs Roger TRILLAUD, Jean-Jacques CANAL et Sébastien DESBOURDES.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Sylvie CHUDEAU pouvoir à Mme Françoise TOSTIVINT  
Mme Paule MASSON pouvoir à Mr Sébastien DESBOURDES  
Mr Jean-Michel DUMAZERT pouvoir à Mme Nathalie LEBRETON  
Mr Marc OUDET pouvoir à Mme Michelle NAPOLITANO

**Absents Excusés :** Mme Annie DOUSSINT et Mr Vivian DE BONA

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie LEBRETON

**Personnel administratif :** Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 21H00.

Madame TOSTIVINT demande l'ajout d'un point à l'ordre de jour. Il s'agit :

\* **Subvention pour remplacement des portes et fenêtres de l'école élémentaire.**

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Mme Nathalie LEBRETON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**2) Remboursement de frais engendrés par Mr OUDET**

Madame le Maire explique que Mr OUDET a engagé des frais pour la buvette de la manifestation du 13 octobre dernier pour un montant total de 47.07 €.

Mme le Maire demande au conseil municipal le remboursement de cette somme correspondant aux frais engagés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le remboursement à Mr OUDET de la somme de 47.07 €.

**3) Délibération autorisant la municipalité représentée par son maire à se défendre par voie d'avocat devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles**

Mme le Maire explique au conseil municipal que l'avocate chargée de l'affaire opposant la commune de Boissy le Cutté à l'EURL M. nous a indiqué qu'aucun appel n'avait été déposé et que l'affaire était donc close. Mme TOSTIVINT rajoute que le 5 octobre 2012 le parquet nous a informé que suite aux recours de l'EURL M. du 16 juillet dernier, la commune a 2 mois pour présenter un mémoire.

Mme NAPOLITANO demande si le conseil municipal peut délibérer pour autoriser Mme le Maire à défendre la commune pour toutes les affaires se présentant. Mme le Maire répond que c'est au choix du conseil municipal et propose de le voir à un prochain conseil.

Mme TOSTIVINT demande aux membres du conseil municipal d'autoriser en particulier Madame le Maire à défendre la commune dans les instances actuellement pendantes devant le Tribunal administratif d'appel de Versailles et l'opposant à L'EURL M.

Mme le Maire demande également que le conseil municipal confirme la désignation de Maître Sophie PORCHEROT, membre de la SCP REYNAUD LAFONT-GAUDRIOT, avocat du barreau de Versailles pour défendre la commune dans cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et que cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions, tant administratives que civiles et pénales, en première instance et en appel, ainsi que devant le Conseil d'état ou la Cour de cassation. Il autorise également en particulier Madame le Maire à défendre la commune dans les instances actuellement pendantes devant le

Tribunal administratif d'appel de Versailles et l'opposant à L'EUURL M. et confirme la désignation de Maître Sophie PORCHEROT, membre de la SCP REYNAUD LAFONT-GAUDRIOT, avocat du barreau de Versailles pour défendre la commune dans cette affaire.

#### **4) Enfouissement et réfection de 4 rues**

Mme le Maire explique aux membres du conseil municipal que le projet présenté au conseil municipal n'est pas arrêté. Elle rajoute qu'elle a reçu en mairie un potentiel financeur qui nous a informés que les fonds peuvent être débloqués sous 3 mois après la validation du prêt. Certains points vont être revus sur le projet. Afin que le dossier puisse être lancé rapidement, Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer un appel d'offre pour le choix du bureau d'études qui se chargera d'étudier plus profondément le dossier en prenant en compte les exigences des élus. Mme TOSTIVINT expose l'avis de Mme CHUDEAU qui est d'accord si cela ne bloque pas les projets de travaux d'investissements pour nos successeurs. Mme le Maire précise qu'avec les retours de TVA et des éventuels retours de subvention, ces sommes permettront de financer de futurs projets. Elle rajoute que certains emprunts arrivent à échéance.

Mr DESBOURDES précise qu'il est surpris d'entendre aujourd'hui une proposition d'emprunt pour une somme aussi élevée sachant qu'il y a 6 mois en arrière, il fallait se battre sur certains projets pour avoir des petites sommes supplémentaires (5 000 à 10 000 € de plus). Il rajoute qu'il y a 6 mois également d'autres projets moins coûteux ont été évoqués comme par exemple une salle des sports ou une cantine et que les arguments présentés aujourd'hui sont les mêmes que ceux qu'il avait présentés à l'époque. Mr DESBOURDES précise que sa demande est faite à tous les membres de la commission finances.

Mme le Maire répond qu'elle a écrit des courriers aux élus en mai et septembre 2008 et en février 2009 proposant des études relatives à la construction d'une cantine. Elle rajoute qu'un architecte a établi une proposition s'élevant à 400 000€, honoraires compris, et que certains élus ont trouvé le projet trop coûteux et l'ont donc refusé.

Mr DESBOURDES précise que les propositions pour la construction de la salle des sports et de la cantine ont été renouvelées il y a un an. Mme LAUMONIER souhaite préciser que les élus ont décidé de suspendre les dépenses relatives aux dépenses pour le contrat départemental car il fallait compléter avec les fonds propres de la commune. Elle rajoute que vu que le Conseil Général n'a toujours pas donné de réponse pour la subvention de notre contrat et vu le temps qu'il reste jusqu'à la fin du mandat, il faut se lancer dans un projet qui peut être abouti avant mars 2014. Elle précise également que le projet d'enfouissement n'était pas prioritaire, mais il peut être fait dans les délais impartis contrairement aux autres.

Mme TOSTIVINT précise qu'elle pense que le projet peut avancer rapidement car c'est la première fois que les élus décident de prendre un bureau d'études. Elle rajoute que le bureau d'études prend pour honoraire un pourcentage du montant total du projet mais s'occupe de monter les dossiers de demande de subvention et le suivi de la réalisation du début jusqu'à la fin.

Mme LEBRETON répond que les membres de la commission finances sont favorables au projet d'enfouissement car les retours de TVA et de subvention seront plus élevés que pour la construction d'une cantine ou d'une salle de sport.

Mr CANAL rappelle que la demande de ce soir est le choix du bureau d'études et le projet n'est pas encore lancé.

Mme LEBRETON et Mr DESBOURDES demandent qui est chargé de l'établissement du cahier des charges. Mme TOSTIVINT répond que la SICAE aidera à monter le cahier des charges sur les parties d'enfouissement et leurs partenaires pour la réfection des routes.

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à lancer l'appel d'offre pour le choix du bureau d'études qui se chargera du projet d'enfouissement des réseaux et de la réfection de 4 rues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de lancer l'appel d'offre pour le choix du bureau d'études qui sera chargé du dossier de l'enfouissement des réseaux et de la réfection de 4 rues de la commune.

#### **5) Subvention remplacement des portes et fenêtres de l'école élémentaire**

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la demande effectuée par la directrice de l'école élémentaire du remplacement des portes et fenêtres de l'école élémentaire pour une meilleure isolation des locaux. Mme TOSTIVINT, pour ne pas établir les dossiers en urgence, propose de monter des dossiers de subvention. Elle rajoute qu'elle a fait établir une estimation par une entreprise afin de connaître le coût du projet soit 19 946.38 € HT conformément à la demande des

membres de la commission finances. Mme TOSTIVINT précise que ce dossier ne pourra pas être subventionné par l'État, mais peut-être par le PNR.

Mme le Maire informe que le secrétaire de Monsieur DASSAULT a téléphoné en mairie aujourd'hui pour l'aviser que la commune pourrait prétendre à une réserve parlementaire si la commune a un dossier à présenter. La réserve est de 10 000€.

Mme le Maire précise que cette proposition n'est pas exclusive à la commune et propose aux membres du conseil de présenter ce projet pour une réserve parlementaire. Elle précise qu'elle n'a pas attendu la prochaine commission finances car la commune doit faire la demande très rapidement d'après les informations du secrétaire parlementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à demander une réserve parlementaire pour le projet de changement des portes et fenêtres de l'école élémentaire.

Mme le Maire précise que lors d'un point précédent, il a été dit que le dossier columbarium n'avancait pas. Elle souhaite préciser que la personne en charge du dossier s'est excusée faute de temps pour faire avancer ce projet actuellement, mais qu'elle s'y penche à nouveau très prochainement. Mr DESBOURDES précise qu'il n'a pas dit que le projet n'avancait pas mais que le conseil a discuté le montant à allouer au projet. Mme LAUMONIER précise que le monument choisi ne permet pas son extension dans le futur.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21H40.